

Regard de Coux



EDITO



Chères Couxaises, Chers Couxois,

Une nouvelle édition de notre bulletin municipal d'informations "Regard de Coux" où vous allez découvrir les différents sujets de la vie de notre commune. Malgré la pandémie toujours présente, nous restons mobilisés et avançons sur de nombreux dossiers.

Au fil des pages, vous pourrez constater l'engagement des élus et de l'ensemble du personnel communal. J'en profite pour saluer l'arrivée, en octobre dernier, de notre nouvelle secrétaire à l'accueil de la Mairie.

Nous souhaitons la bienvenue à Isabelle qui saura vous accueillir comme il se doit.

Cette année, la crise sanitaire toujours bien présente, nous privera de la cérémonie des Vœux, nous préférons « jouer la prudence ».

Pas moins de cinq pages concernent les travaux, des chantiers ouverts qui ont pu se réaliser grâce à un suivi quotidien assuré par Jacques THERY, notre adjoint délégué à cette compétence en restant toujours attentif à la maîtrise de notre gestion.

Lors de la réunion publique du 3 octobre, les concitoyens ont été informés du projet de vidéo protection, commencés en décembre, les travaux de mise en place des différents équipements devraient être terminés pour le premier trimestre 2023, un élément de plus pour la sécurité de tous.

Parlons de la marque « Petites Cités de Caractère », même si la conjoncture actuelle n'est pas très engageante, nous avons la volonté de mener à bien ce projet de valorisation de notre commune. Coux est riche de son patrimoine, Coux est un atout pour le territoire. Ces qualités sont reconnues par les communes voisines et nos différents financeurs qui nous apportent un soutien précieux, l'Etat, la Région AURA, le Département.

En partenariat avec l'Office de Tourisme, nous avons installé un point infos, sous la halle d'Onclaire, en juillet et août, une belle initiative qui a permis à de très nombreux touristes de découvrir notre commune et de se renseigner sur les atouts de notre territoire.

Le 29 novembre dernier j'ai accueilli un nouveau prêtre, j'ai émis le souhait qu'il puisse être plus présent lors des cérémonies religieuses dans notre église.

Cette année, les membres du Centre Communal d'Actions Sociales ont repris la tradition de réunir les Couxois de plus de 70 ans autour d'un repas convivial dans la salle des fêtes du Fabricou. Malgré la crainte « Covid » toujours bien présente, ce sont 70 personnes qui ont partagé un excellent moment de convivialité orchestré par Samuel CROS, Maire adjoint, en charge du CCAS. Je salue l'engagement de toutes les personnes qui ont participé à cette organisation, y compris pour la remise des colis et des bons d'achat utilisables chez les commerçants et artisans Couxois.

L'année 2022 a été riche en animations, notre tissu associatif reste très attentif au lien social qui est un de leur principal objectif. Pour 2023, de nombreux rendez-vous sont déjà calés. Je salue le travail de tous les bénévoles, chacun ayant la volonté de partager de beaux moments de convivialité.

La crise sanitaire toujours présente, la transition écologique, la crise énergétique, les phénomènes météorologiques inhabituels, vont progressivement modifier nos comportements. L'inquiétude liée à la guerre à l'Est sont autant de facteurs anxiogènes, toutefois nous devons continuer d'avancer.

Je remercie les élu(e)s, l'ensemble du personnel communal, pour leur travail efficace ainsi que les nombreux acteurs qui contribuent à la qualité de « bien vivre à Coux ». Je remercie chaleureusement celles et ceux qui ont collaboré pour cette nouvelle édition.

Merci à nos nombreux annonceurs, votre participation contribue à la qualité de cette édition.

A titre transitoire, nous avons dû modifier les horaires d'accueil en Mairie, vous pourrez prendre connaissance des nouveaux créneaux d'ouverture au public dans cette édition. Associé aux élu(e)s et à l'ensemble de notre personnel communal je vous adresse mes vœux les plus chaleureux pour vous et tous vos proches. Belle Année 2023, protégez-vous.

Je vous souhaite un agréable moment de lecture et restez connectés à notre actualité en consultant régulièrement le site www.coux.fr

Bien cordialement, Jean-Pierre JEANNE

MAIRIE DE COUX :

Tél. 04 75 64 22 04

E-mail : mairie@coux-ardeche.fr

Direction de la publication : Jean-Pierre Jeanne

Équipe communication :

B. Chivelas, C. Gagnard, C. Gigon, M. Lecomte, S. Volle

Crédit photos et collaborateurs :

Les élus, les écoles, les Associations.

Maquette et Impression :

imp.cévenole-coux - imprim'vert®. Imprimé sur papier recyclé.



www.coux.fr

En 2022, par un contexte économique tendu, une augmentation de 40% environ des matériaux, nous avons pu tenir notre engagement sur les travaux prévus et non prévus.

Nous remercions, les entreprises COLAS et BBR, les artisans locaux et nos employés communaux, pour leurs engagements professionnels qui ont permis la réalisation de ces divers travaux.

L'exigence que nous leur portons, permet de maintenir nos infrastructures et bâtiments en bon état.

Dans le marché de voirie, nous avons pu réaliser le réseau d'eau pluviale sur la place d'Onclaire et la voie vers le Camping. La remise en état de la chaussée en enrobé permet un accès sur la place, vers le camping et le restaurant dans de bonnes conditions. Ces travaux ont été effectués par les sociétés COLAS et BBR pour un montant de 27 450 €.

Un mur de soutènement de la chaussée Chemin de Prachy a été restauré dans son intégralité par un mur en béton. Ces travaux ont été réalisés par la Sté Bernard pour un montant de 26 609 €.

Un autre mur de soutènement Chemin des Vignes est en cours de réalisation, en béton également dont le devis s'élève à 41 881 €. La reprise du réseau d'eau et l'enfouissement des réseaux aériens permettront de finaliser ce chantier.

Après le doublage des façades de l'école de Masneuf, l'entreprise LEVEQUE a rénové le plancher de la classe des maternelles pour un montant de 21 727 €. La toiture a été rénovée dans sa totalité : remplacement et refixation de l'ensemble des tuiles pour un montant de 8 285 €.

Nos services techniques ont participé aux travaux : confection d'aérations, peinture et réinstallation de la classe de maternelle en compagnie de Nathalie, Atsem de l'école.

Un mur de soutènement a été endommagé par un livreur de bois à l'entrée du hameau de Villeneuve. Un dossier est en cours auprès des assurances. Ce mur sera repris à l'identique après passage de l'expert.

Voilà 2 ans que je suis responsable des services techniques. Je tiens à remercier le personnel pour leur engagement au sein de la commune. Par leurs multiples compétences, ils peuvent répondre à de nombreux chantiers au service de notre commune.

Pour œuvrer dans de bonnes conditions, une feuille de service hebdomadaire leur est fournie chaque semaine. Cela permet de voir à long et court terme les travaux à réaliser. Une réunion mensuelle est organisée pour faire le bilan du mois écoulé (travaux finis, en cours de réalisation, difficultés rencontrées).

Nous n'oublions pas que l'argent investi dans notre commune est les deniers de chaque couquoise et couquois.

Jacques THÉRY

ÉCOLE DE MASNEUF



▲ *Etat du plancher*



▲ *Mise en place du revêtement sol*



▲ *Protection portail*



▲ *Classe terminée*



▲ *Remise en état des murs par Michel et Laurent*



◀ *Remise en état des volets*

ÉCOLE DE MASNEUF

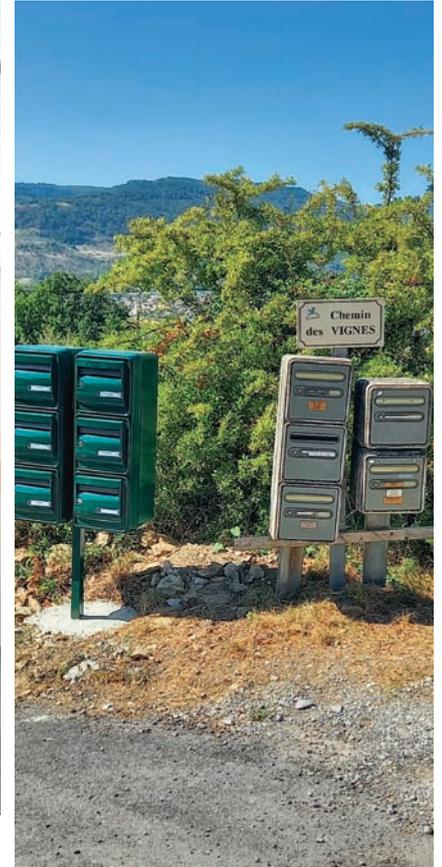
DIVERS TRAVAUX



▲ Protection identique de sécurité



▲ Protection des jardinières par Christophe



▲ Boîtes aux lettres Coste Chaude



▲ Remise en état de la toiture



▲ Remise en état de la toiture côté sud



▲ Remise en état du massif entrée Camping



LES TRAVAUX

DIVERS TRAVAUX



▲ Curage fossé
Crouzet

▲ Reprise
et fin de chantier
impasse de l'Usine



▲ Travaux mur et soutènement chemin Prachy

▲ Bordure d'arrêt ST

▲ Bordure d'arrêt ST



▲ Travaux mur et soutènement chemin des Vignes



◀ Toiture endommagée



▲ Dégât mur Villeneuve
24 sept 2022



▲ Voirie Onclaire



▲ Remise en état toiture suite dégradations



VIDÉOPROTECTION

Sécurité et tranquillité publique

La sécurité de chaque citoyen est un droit. C'est également un service public assuré par l'Etat et la police nationale en lien avec la commune qui apporte son concours direct à l'exercice de cette mission.

La vidéoprotection de l'espace public est devenue un outil performant de la stratégie de sécurité urbaine en matière de prévention des actes de délinquance, de surveillance de trafic et de gestion des déplacements.

Pendant depuis quelques années, ce maillage s'est étendu aux campagnes. Plusieurs affaires récentes attestent de l'utilité de la vidéoprotection. Ce dispositif contribue à la coopération gendarmerie, police et mairie.

C'est pourquoi la commune de Coux s'est inscrite dans cette démarche et a choisi de se doter en 2022 d'un dispositif de sécurité. Au préalable, un audit de sûreté a été établi par le référent sûreté de la police nationale.

Des caméras seront disposées à proximité des établissements publics et voies de circulation très fréquentées, avec le concours financier de l'Etat et des financeurs institutionnels.

C'est en tout 14 caméras qui sécuriseront dans un premier temps les entrées et les lieux stratégiques de la commune, représentant 9 zones de surveillance. Elles s'inscrivent en continuités des communes de Lyas, Privas et Alissas

Les finalités

La protection des installations, des bâtiments publics et leurs abords, la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens (vol, agression...) et la lutte contre les incivilités.

Le cadre légal

Seules les autorités publiques (les mairies notamment) peuvent filmer la voie publique.

Les caméras ne permettent pas de visualiser l'intérieur des immeubles d'habitation ni de façon spécifique, celles de leurs entrées. Des procédés de masquage de ces zones seront mis en œuvre.

Pour les écoles, la réglementation interdit de filmer la cour des écoles aux heures d'ouverture. Le fonctionnement du système sera asservi à un masquage. La rue et le parking seront visualisés en permanence.



Seules les personnes habilitées par l'autorisation préfectorale, et dans le cadre de leurs fonctions (par exemple : référent communal, police, gendarmerie), peuvent visionner les images enregistrées. Ces personnes doivent être particulièrement formées et sensibilisées aux règles de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection.

La durée de conservation des images n'excède pas 30 jours. En règle générale, conserver les images quelques jours suffit à effectuer les vérifications nécessaires en cas d'incident et permet d'enclencher d'éventuelles procédures pénales.

Si de telles procédures sont engagées, les images sont alors extraites du dispositif (après consignation de cette opération dans un cahier spécifique) et conservées pour la durée de la procédure.

Toutes extractions d'images ne peuvent se faire que sur réquisition des forces de l'ordre.

La municipalité de Coux a organisé lundi 3 octobre 2022 à 18h, à la salle des fêtes du Fabricou, une réunion publique d'information sur le programme d'installation de caméras de vidéoprotection sur le territoire de la commune.

Les travaux d'installation des caméras ont commencé début novembre 2022.



**Ne pas confondre
vidéosurveillance et vidéoprotection.**

La vidéosurveillance :

un opérateur est constamment en observation des écrans.

La vidéoprotection :

un opérateur agit sur réquisition des forces de l'ordre, ce qui est le cas de la commune de COUX.

URBANISME

Si vous avez des projets de travaux, assurez-vous au préalable que ceux-ci sont autorisés par le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU). En fonction de la zone du PLU dans laquelle est situé le projet, des règles particulières sont à respecter.

Le PLU de Coux, actuellement en vigueur, est publié sur le site national : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/info-general/>. Ce site officiel offre un accès aux documents d'urbanisme approuvés sur l'ensemble du territoire national.

Le PLU de Coux est accessible sur ce site depuis le mardi 1er octobre 2019. Vous pouvez visualiser l'ensemble des documents en cliquant sur le lien ci-après, figurant sur le site internet de la commune :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Autorisations

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles du PLU en vigueur. Selon l'importance des travaux, il faut déposer une Déclaration Préalable (DP), un Permis de Construire (PC), un Permis d'Aménager (PA), un Permis de Démolir (PD)...

Avant de commencer des travaux ou de vendre un terrain, il est recommandé de demander un Certificat d'Urbanisme (CU) pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux ou de la vente.

Délais d'instruction

Le délai d'instruction figure sur le récépissé remis au demandeur lors du dépôt de son dossier en mairie. Ce délai commun est de :

- 1 mois pour les déclarations préalables.
- 2 mois pour les permis de construire et les permis de démolir.
- 3 mois pour tous les autres permis.

Un délai différent peut être fixé lorsque certaines consultations sont nécessaires :

- Architecte des Bâtiments de France.
- Commission de sécurité incendie.
- Accessibilité personnes handicapées, etc.

Délivrance des autorisations

La délivrance des autorisations d'urbanisme est de la compétence du maire. La commune reste votre interlocuteur direct et privilégié pour toute information concernant vos projets. L'instruction des différentes demandes est assurée par le service instructeur de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA).

Où retirer et déposer son dossier ?

- Retirer son dossier
- ↳ Les imprimés peuvent être retirés en mairie.
- ↳ Les imprimés sont disponibles également sur le site internet du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

- Déposer son dossier sur support papier
Toutes les demandes sont à déposer à la mairie, soit directement soit par courrier avec accusé réception.

- Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer en ligne vos demandes d'autorisation d'urbanisme, certificat d'urbanisme ou pour tout projet soumis à déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir ou d'aménager.

Comment déposer un dossier de Demande d'Autorisation d'Urbanisme (DAU) : je me connecte sur le site Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) accessible depuis le lien ci-après, figurant sur le site internet de la commune : <https://sve-urba.numerian.fr/gnauProd/?Ref=capca#/>

Il est rappelé que dès la délivrance de son autorisation d'urbanisme et pendant toute la durée du chantier, le bénéficiaire doit afficher sur son terrain ou à proximité un extrait de son autorisation de façon à ce qu'elle soit visible de la voie publique ou des espaces ouverts au public, sur un panneau rectangulaire dont les dimensions sont supérieures à 80 cm et comprenant toutes les mentions indiquées aux articles A 424-16 et A 424-17 du code de l'urbanisme.

Il convient de rappeler que cet affichage sert de point de départ aux tiers qui peuvent contester l'autorisation d'urbanisme dans un délai de 2 mois.

A défaut d'affichage régulier (date, mentions), celle-ci pourra être contestée jusqu'à un an après le dépôt de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

Démarrage et fin des travaux

La déclaration d'ouverture des travaux (DOC) intervient après l'obtention de l'autorisation d'urbanisme. Une DOC n'est pas nécessaire pour une DP. C'est un document qui permet de signaler à l'administration le commencement de ses travaux. Elle doit obligatoirement être effectuée dès l'ouverture du chantier.

L'autorisation est périmée si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de 3 ans à compter de la notification de l'arrêté. La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) doit obligatoirement être effectuée une fois que les travaux sont terminés. Une DAACT est obligatoire pour toutes les autorisations. En cas de construction nouvelle, une attestation doit en plus être jointe à la déclaration d'achèvement des travaux indiquant que la construction respecte bien la réglementation thermique.

Ces déclarations, établies en 3 exemplaires, doivent être déposées directement à la mairie où se situe le terrain ou envoyées par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'autorité dispose de 3 mois (5 mois en secteurs particuliers) pour contester la conformité. Si à l'expiration du délai ci-dessus, le bénéficiaire n'a pas reçu de mise en demeure constatant la non-conformité, il peut se faire délivrer, sur simple demande, une attestation certifiant que la non-conformité des travaux n'a pas été signalée. Une attestation certifiant que l'autorité ne conteste pas la conformité de la construction peut être demandée par les notaires dans le cas de la vente des biens.

Pour prévenir toute difficulté future, n'oubliez pas de réaliser les formalités précisées ci-dessus.

Contact :
afin d'obtenir des conseils avant ou au dépôt de vos demandes d'autorisation d'urbanisme, des renseignements peuvent être obtenus en mairie par téléphone ou auprès du secrétariat, et sur rendez-vous pour rencontrer l'Adjointe Urbanisme, Christine GIGON,

UNE NOUVELLE SECRÉTAIRE

Isabelle Mathon est arrivée au service administratif en octobre 2022.

Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre collectivité.



▶ PETITES CITÉS DE CARACTÈRE®

Au quotidien, vos élus de la majorité, sont effectivement bien dans l'action. Une action qui même si elle peut sembler hésitante pour certains est bien au rendez-vous. Lors des dernières élections municipales, vous nous avez confié les clés de notre commune pour plusieurs raisons, mais l'une sur laquelle nous sommes très vigilants est la maîtrise budgétaire.



Comme « normalement » beaucoup de monde, vous avez dû entendre parler de l'augmentation des matières premières, de l'augmentation des indices, de l'augmentation des énergies qui peuvent amener à des dépenses pharaoniques, et j'en passe.

Nous avançons donc sur notre projet de la réhabilitation des extérieurs du Fabricou main dans la main avec notre maîtrise d'œuvre, tout en suivant de très près les exigences de l'architecte des bâtiments de France, loin de nous, les fantaisies irréalistes que certains voudraient bien prêter.

Notre seul but est de permettre à notre Fabricou de retrouver son éclat d'antan avec les matières qui ont fait sa splendeur, le tout accompagné des nouvelles exigences énergétiques.

Mais tout d'abord commençons à réfléchir à la couverture, à l'amiante qui augmente fortement la dépense, à choisir un bureau de contrôle, à déposer le permis le construire, aux choix des entreprises, etc.

Mais en amont de toutes ces étapes, nous avons surtout travaillé pour affiner au plus près le coût prévisionnel en partenariat avec notre maîtrise d'œuvre le cabinet « Carillo ».

En est ressorti une augmentation de +30% du budget prévisionnel que nous nous sommes empressés de présenter à nos financeurs qui ont pour certains bien voulu en tenir compte en gardant le taux sur la globalité de l'investissement.

Alors « oui », les travaux vont bien avoir lieu, « oui » le permis de construire sera bien déposé début 2023, « oui » la consultation des entreprises et le choix de celles-ci sera bien effectué fin mai, début juin, et « oui », les travaux de réhabilitation du Fabricou débuteront bien en fin d'année 2023.

▶ POINT INFO TOURISME SUR LA PLACE D'ONCLAIRE

Nous voulions valoriser notre patrimoine Couxois et les atouts touristiques du territoire.

Suite à notre demande auprès de l'Office de Tourisme, nous avons obtenu un Point Info sur la place d'Onclaire.

L'association « Arts et Mémoires » a mis à notre disposition un chalet bois installé sous la halle et nous avons signé une convention avec l'Office de Tourisme pour employer du 24 juin au 28 août un conseiller en séjour.

Pour cette première année, une fréquentation intéressante, environ 150 demandes de touristes français et étrangers, belges, hollandais, allemands, suisses, intéressés par le patrimoine local, les randonnées sans oublier les baignades en rivière, 30% des visiteurs étaient installés au camping d'Onclaire.



▶ DÉCLA LOC'

Vous êtes propriétaire d'un hébergement situé sur la commune de Coux. Une plateforme dédiée à la déclaration des meublés et chambres d'hôtes vient d'être mise en place sur la commune.



Ce système appelé Déclaloc vous permet, pour être en conformité avec la législation, de déclarer vos meublés de Tourisme et chambres d'hôtes directement en ligne sans passer en mairie.

Vous obtiendrez soit un numéro CERFA (pour les chambres d'hôtes) soit un numéro d'enregistrement à 13 chiffres (pour les meublés de tourisme) vous permettant de vous inscrire sur les plateformes de locations (airbnb, abritel, booking...). Il vous suffit de vous connecter à : www.declaloc.fr, de taper le nom de la commune et de créer votre compte. Vous pourrez ensuite inscrire votre hébergement.

Le service taxe de séjour de la Communauté d'Agglomération reste à votre disposition pour toute question concernant Déclaloc.



POUR VOTRE HABITAT

Pour Votre Habitat est un programme d'accompagnement administratif, technique et financier gratuit* et personnalisé destiné aux propriétaires des 42 communes de la Communauté d'Agglomération Privas Centre-Ardèche (CAPCA)

LES OBJECTIFS

Rénover les logements

Améliorer la performance énergétique (dans le cadre de la réduction des émissions de gaz à effets de serre et des économies d'énergies).

Adapter les logements à la perte de mobilité des personnes âgées et des personnes handicapées.

Lutter contre l'habitat indigne et le mal-logement

Permettre à chacun de vivre dans un logement décent.

Favoriser l'amélioration de l'habitat et des parties communes des copropriétés fragiles

Redynamiser les centres-villes et les centres-bourgs

Revitaliser les centres-bourgs et centres-villes en réhabilitant l'habitat vacant et dégradé sur les communes de :

- Privas,
- La Voulte-sur-Rhône,
- Le Pouzin,
- Vernoux-en-Vivarais,
- Les Ollières-sur-Eyrieux,
- Saint-Sauveur-de-Montagut.

La CAPCA met à votre disposition l'équipe de SOLIHA Ardèche pour un accompagnement gratuit et personnalisé tout au long de votre projet :

- Définition et montage du projet
- Estimation des aides financières
- Aide administrative et technique tout au long de votre projet

Site Internet : <https://pour-votre-habitat.fr/>

UN NOUVEAU PRÊTRE À COUX

Le 29 novembre dernier, Jean-Pierre JEANNE accueillait en Mairie le Prêtre Michal MAKOWSKI. Il était accompagné par 2 Couvoises et un Couvois, 3 membres très investi(e)s pour notre église.

Le Prêtre MAKOWSKI est arrivé en France sur le nord Ardèche en 2017 nommé aumônier des jeunes à Annonay, il est nommé aujourd'hui Prêtre depuis septembre 2022 sur la paroisse Sainte Mère Térésa de la circonscription de VIVIERS qui regroupe 18 clochers dont l'église de COUX.

Seulement 2 prêtres sont nommés pour notre paroisse, notre église ne pourrait accueillir le Père MAKOWSKI qu'une fois par trimestre pour célébrer la messe, c'est trop peu. Une rencontre très riche en échanges, en fonction de sa disponibilité notre nouveau prêtre aimerait rencontrer nos paroissiens au moins une fois par an.



PRIVAS CENTRE ARDÈCHE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Pour Votre Habitat / Rénofuté

04 84 79 11 23
(Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 17h00)

centre07@renofute.fr

Travaux de rénovation énergétique UNIQUEMENT

Sans distinction de revenus

04 75 42 19 99
(Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h30 et 13h30 - 17h00
Vendredi : 9h00 - 12h30 et 13h30 - 16h00)

contact@pour-votre-habitat.fr

POUR VOTRE HABITAT

- Autonomie : travaux d'adaptation des logements et de mise en accessibilité des immeubles
- Logements dégradés : lutter contre l'habitat indigne et favoriser la réhabilitation des logements et immeubles dégradés
- Façades
- Copropriétés en difficultés : travaux de rénovation énergétique dans les copropriétés et accompagnement à une gestion saine

Revenus modestes et très modestes		
Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	15 262	19 565
2	22 320	28 614
3	26 844	34 411
4	31 359	40 201
5	35 694	46 015
Par personne supplémentaire	+ 4 526	+ 5 797

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE
1 RUE SERRÉ DU SERRÉ, BP 337, 07003 PRIVAS CEDEX
04 75 64 07 07 | agglo@privas-centre-ardèche.fr | www.privas-centre-ardèche.fr

PRIVAS CENTRE ARDÈCHE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

POUR VOTRE HABITAT

L'amélioration de l'habitat, une priorité pour la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

Une étude qui a révélé de forts besoins en matière d'amélioration de l'habitat

En 2020, la CAPCA a lancé une étude visant à déterminer les problématiques de l'habitat privé sur les 42 communes du territoire. SOLIHA a été retenu pour animer ce dispositif sur le territoire. Ce travail a permis d'identifier les principaux besoins rencontrés par les habitants de la CAPCA relatifs à leur logement :

- Un accompagnement pour l'amélioration de la performance énergétique des logements, dans le cadre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des économies d'énergies.
- L'adaptation des logements à la perte de mobilité des personnes âgées et personnes handicapées.
- La nécessité de poursuivre la lutte contre l'habitat indigne et le mal logement pour permettre à chacun de vivre dans un logement décent.
- Une aide aux copropriétés en difficulté pour mieux organiser leur gestion et leur permettre d'engager des travaux de réhabilitation ambitieux.
- La promotion de la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, en rénovant les logements vacants pour y faire venir de nouveaux habitants qui feront vivre les commerces.

Un double dispositif d'intervention à multiples échelles pour accompagner au mieux chaque bénéficiaire.

L'opération programmée de l'amélioration de l'habitat de la CAPCA a débuté depuis le 1^{er} janvier 2022, pour une durée de 3 ans. Locataires, propriétaires, copropriétaires sont invités à se manifester et se verront proposer un accompagnement technique et financier personnalisé pour mobiliser les subventions de l'Anah, de la CAPCA et des communes.

Des permanences sont organisées sur les communes ci-dessous

- Vernoux-en-Vivarais : Tous les 3^{es} mercredis du mois*
- Saint-Sauveur-de-Montagut : Tous les 1^{ers} jeudis du mois*
- La Voulte-sur-Rhône : Permanence sur rendez-vous le lundi au vendredi
- Le Pouzin : Tous les 4^{es} mercredis du mois*
- Privas : Tous les mercredis et vendredis*
- Les Ollières-sur-Eyrieux : Tous les 2^{es} mardis du mois*

*Pour les lieux de permanences, merci de nous contacter

Des aides pour les habitants des 42 communes de la CAPCA respectant des plafonds de ressources de l'Anah :

- Une aide à l'amélioration énergétique des logements.
- Une aide à l'adaptation des logements à la perte de mobilité.
- Une aide pour lutter contre l'habitat indigne.
- Une aide aux copropriétés souhaitant engager des travaux de rénovation énergétique.

Des aides spécifiques sur les centres-villes et centres-bourgs mentionnés ci-dessus :

- Une aide favorisant l'accès à la propriété des ménages souhaitant vivre sur le territoire.
- Une aide à destination des propriétaires bailleurs souhaitant rénover leurs logements locatifs.
- Une aide aux copropriétés dégradées.
- Une aide au ravalement de façades pour embellir les centres-villes (à Privas, La Voulte-sur-Rhône, Vernoux-en-Vivarais et Le Pouzin).

POUR VOTRE HABITAT
5 rue René Cassin
07 800 La Voulte-Sur-Rhône

04 75 42 19 99
contact@pour-votre-habitat.fr



CCAS

*Qu'est-ce qu'on attend pour être heureux ?
Qu'est-ce qu'on attend pour faire la fête ?
La route est prête.
Le ciel est bleu
Le CCAS et son repas musette
Sont enfin de retour en 2022.*

Le mardi 13 décembre sonna le retour de notre repas de fête.



Tous les membres de votre CCAS languissaient vraiment cette date car pour beaucoup, cela était une première. Nous espérions vraiment être à la hauteur de nos prédécesseurs qui menaient cette journée de main de maître.

Nous tenions vraiment encore une fois à les remercier pour le travail effectué durant ces dernières années.

Nous avons bien sûr, conservé nos colis et nos bons d'achat auprès de nos commerçants pour soutenir notre activité économique « soutenant les circuits courts ».

Nous prenons bien sûr en compte les remarques de nos commerçants et avons décidé d'accepter leur demande sur l'allongement de la durée de validité des bons d'achat pour couvrir en totalité la période des marchés Couvois.

▼ Lundi 19 décembre, remise des colis et des bons cadeaux



Mais le CCAS c'est aussi beaucoup d'autres actions :

C'est tout d'abord la relance sur 2022 de l'accompagnement de l'ADAPEI sur l'opération « brioches » avec l'aide bien précieuse de notre tissu associatif.

139 brioches ont été vendues sur Coux pour 2022. On compte sur vous pour faire encore mieux en 2023.

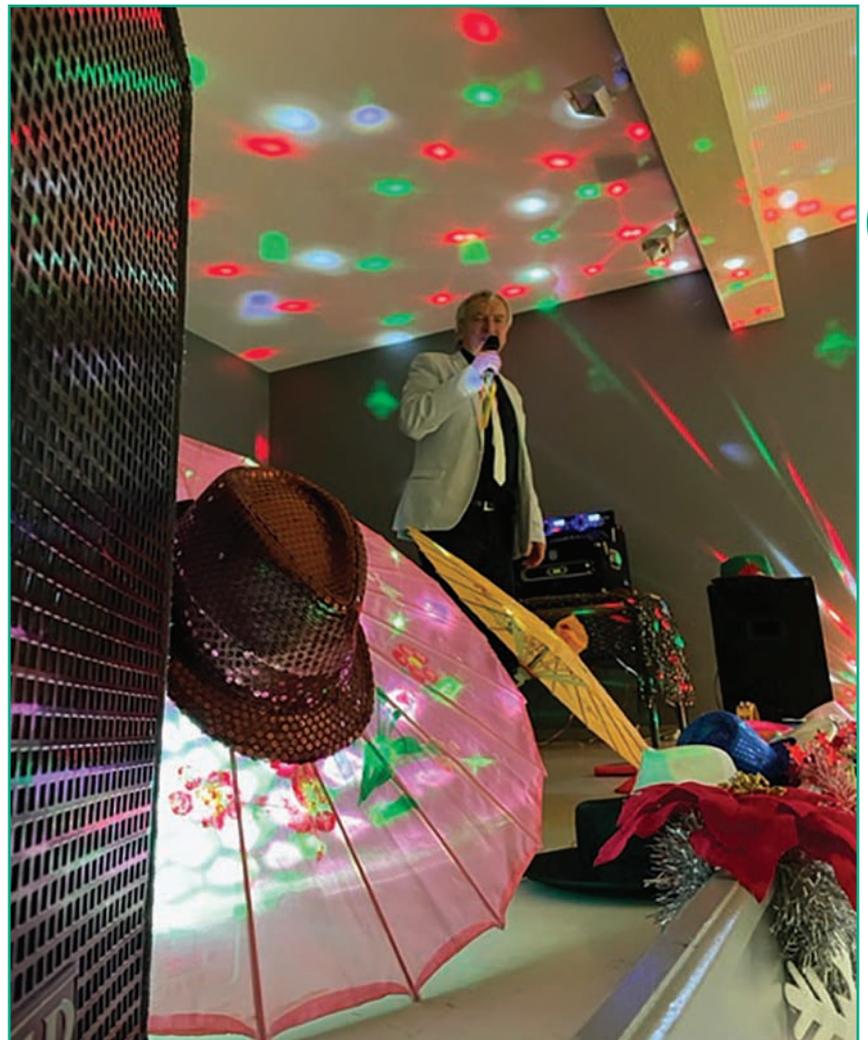
C'est aussi la proposition de trois membres du CCAS d'accompagner pour les sorties piscine dans le cadre d'un rapprochement intergénérationnel, nos enfants des écoles.

C'est la proposition là aussi aux écoles de bien vouloir être partenaire d'un échange scolaire avec la Petite Cité de Caractère de Chalencon, si bien sûr cela peut rentrer dans un cadre pédagogique.

Mais nous n'oublions pas toutes les personnes qui subissent de plein fouet toutes les malédictions que nous connaissons depuis quelques années, et sommes encore et toujours présent, pour leur accompagnement, que ce soit pour des précarités sociales comme physiques.

La période des fêtes de fin d'année est enfin là et j'en profite pour vous présenter à toutes et à tous mes meilleurs vœux.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'agréables fêtes et espérant de tout cœur que cette période magique vous comble de bonheur.





Qui êtes vous ?

Je m'appelle Magali ROSSETTI.
Je suis originaire de Haute Savoie, entourée de montagnes et passionnée de nature depuis toute petite, mais surtout depuis qu'un souci de santé m'a fait comprendre la valeur de la vie.

Pourquoi COUX ?

Je suis arrivée en Ardèche en 2000, pour y terminer ma formation de professeur des écoles. Ce département a été une merveilleuse découverte, un havre de paix entouré de nature et ma passion pour les activités de plein air ne pouvait que mieux guider mes pas vers le bassin privadois. C'est lors d'une demande de mutation dans le département que j'ai postulé pour le village de Coux, sans vraiment savoir exactement où se trouvait le hameau de Masneuf dans lequel je travaille depuis 16 ans maintenant comme directrice de l'école et enseignante dans la classe des plus grands.

Votre projet :

J'espère pouvoir exercer mon métier encore de très nombreuses années sur l'école de Masneuf en soutenant les personnes qui se battent pour maintenir cette école ouverte et voir chaque jour grandir nos élèves dont les sourires et les réussites sont les plus beaux des cadeaux.

J'aime, j'aime pas :

J'aime le cinéma, l'aventure que m'offrent la montagne, les voyages avec mon époux, le triathlon, la passion ou tous les défis les plus fous. J'aime aider les autres à se surpasser. J'aime avec un grand A. Je déteste le mensonge, la trahison, les faux-ami(e)s, les jaloux et la prétention. Je crois enfin que notre avenir dépendra de la façon dont les enfants agissent et agiront pour la planète. Les parents et les enseignants ont un grand rôle à jouer dans cette ambitieuse mission.



Qui êtes vous ?

Je m'appelle Philippe Breney, j'ai 48 ans.
Je suis Brasseur et Distillateur rue de Salières à Coux.

Pourquoi Coux ?

Avec ma famille, nous sommes venus à Coux afin d'être proche de Privas, où travaille ma compagne. Elle est infirmière libérale et doit pouvoir se rendre rapidement disponible pour les personnes qu'elle accompagne. Coux est un très beau village où il fait bon vivre.

Votre projet ?

En venant m'installer en Ardèche, j'avais envie de changer de travail. Auparavant j'étais moniteur-éducateur en milieu psychiatrique.

J'ai créé ma distillerie / brasserie en octobre 2019, afin d'allier ma passion pour le brassage et un savoir-faire familial, la distillation.

J'ai d'abord installé mon atelier de fabrication dans le sous sol de ma maison rue de Salières.

Récemment, j'ai déménagé la partie brasserie dans un lieu qui offre plus d'espace pour travailler. Je me suis installé au moulin des cornes, direction Flaviac, à côté de la brasserie d'un confrère.

Je travaille dans le respect de l'homme et de la nature, c'est pourquoi j'ai choisi de réaliser tous mes produits sous mention Nature & Progrès, gage de qualité.

J'aime, j'aime pas !

J'aime ma famille, les personnes qui m'entourent, mon travail, la nature...

J'aime pas l'injustice...



ÉCOLE DE MASNEUF

A l'école de Masneuf, depuis le début de l'année d'importants travaux ont été réalisés sur la façade (isolation thermique), au niveau du sol de la classe de maternelle, ainsi que sur la toiture.

Ici ce sont 50 enfants répartis dans 2 classes qui sont accueillis cette année avec :

– Dans la classe de maternelle et CP Mme Raphaëlle FRANCHINI

et une Atsem (Mme Nathalie SALLEE)

– Dans la classe des élémentaires Mme Magali ROSSETTI

A cette équipe pédagogique s'associent les AESH qui encadrent certains enfants et Pauline PANATTONI :

80, Impasse de l'École - Téléphone : 09 52 01 95 29
La Directrice : Madame Magali ROSSETTI



ÉCOLE DU VILLAGE

A l'école du Village 41 enfants sont répartis dans 2 classes cette année avec :

– Dans la classe de maternelle et CP/CE1 Mme Béatrice GAUTHIER (Mme Gaëlle ARNAUD le Jeudi)

et une Atsem (Mme Syndie MARNAS)

– Dans la classe des élémentaires Mme Agathe DEFRASNE

A cette équipe pédagogique s'associent les AESH qui encadrent certains enfants et Amandine REVEILLON :

235, Rue de la Mairie - Téléphone : 09 51 98 50 07
La Directrice : Madame Agathe DEFRASNE



Après une année scolaire marquée par la fermeture d'une classe dans chacune de nos deux écoles de COUX, nous espérons la réouverture rapide d'une classe à l'école de Masneuf. Malheureusement après nous avoir expliqué l'année dernière qu'il fallait plus de 50 enfants pour avoir 3 classes dans une école, l'inspection académique nous indique que c'est un décompte de l'ensemble des enfants sur la commune qui prévaut maintenant afin d'avoir une possibilité de réouverture de classe.

C'est mal connaître la géographie de notre commune, on ne peut pas imposer aux familles de mettre leurs enfants au Village ou à Masneuf afin de répartir les effectifs.

Nous avons toujours privilégié l'accès à l'école la plus proche du lieu de résidence des familles, sans distinction de territoire, et sans regroupement imposé d'enfant qui apporterait du chiffre sur telle ou telle école.

C'est à chacun de nos concitoyens de défendre et promouvoir l'importance de l'école publique dans nos communes et défendre l'intérêt de nos écoles pour nos enfants.

Chaque école dispose d'une grande cour de récréation goudronnée avec jeux tracés au sol et pendant la récréation des jeux d'extérieur sont disponibles.

Des services de garderie (à partir de 7h30, le midi et jusqu'à 18h30) et de cantine sont proposés. La réservation et le paiement de ces services se font en ligne.

Pour les activités motrices, une spacieuse salle de motricité est à disposition au village.

Il y a également un espace bibliothèque, un espace informatique avec ordinateurs, et un dortoir pour les maternelles.

Les deux écoles sont dans un cadre naturel agréable propice à l'apprentissage avec un nombre d'élèves raisonnable et des apprentissages en classe multi-niveaux.

Fin Juin, 14 élèves de CM2 du Village et 6 de Masneuf ont rejoint le collège. Après leur avoir remis une calculatrice Collège nous leur avons souhaité le meilleur dans la suite de leurs apprentissages.

Vous habitez COUX, vous avez des enfants en âge d'être scolarisés en maternelle (dès 3 ans) et élémentaire, n'hésitez pas à contacter la mairie de COUX et les écoles pour inscrire vos enfants au plus tôt.

Il est très important de faire les démarches d'inscription dès que vous le pouvez, ceci afin d'anticiper les évolutions d'effectifs et permettre de faire la demande de réouverture d'une 3ème classe dans nos écoles.

ARDÈCHE FUNÉRAIRE
David PICHON

POMPES FUNÈBRES
MARBRERIE
PRÉVOYANCE OBSÈQUES

14, cours de l'Esplanade 07000 Privas

04 75 30 12 31 • 06 80 45 99 72

ardechefuneraire@sfr.fr



ÉCOLE DE MASNEUF

1) Des étoiles au théâtre

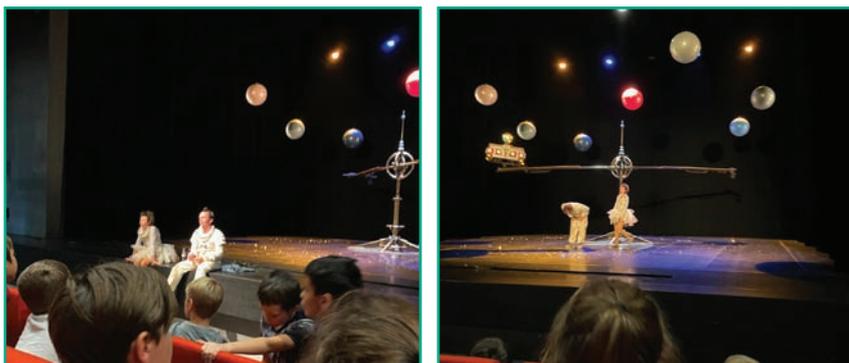
Durant le mois d'octobre, nous avons eu la chance d'assister à une représentation théâtrale intitulée "Aux étoiles !", au théâtre de Privas, jouée par le Cirque Hirsute. Plongés au cœur de l'espace, nous avons pu observer deux jeunes personnages burlesques essayant de rattacher les différentes étoiles dans leur galaxie. Au travers de différentes mises en scène, les deux compères incarnant des clowns racontèrent leur histoire. Nous avons donc pu admirer différents jeux d'équilibre avec, par exemple une Giro-roue, un trébuchet, un ballon de gymnastique...

Cette représentation aura plu à l'ensemble des enfants grâce à la magie retranscrite dans cette pièce. Ils sont sortis du théâtre des étoiles plein les yeux.

Tabatha LEVY (service civique)

Voici les impressions des plus grands de la classe de cycle 1.

- « Ils ont accroché des ballons » Milova
- « C'était bien et c'était rigolo ! » Pauline
- « Quand le ballon tombait sur eux, c'était rigolo ! » Maël
- « C'était très très rigolo quand ils faisaient de la gymnastique » Calie
- « Quand ils lançaient le ballon c'était rigolo ! » Kais
- « Ça m'a un petit peu fait rire. J'ai un petit peu aimé le spectacle » Noa
- « J'ai aimé quand ils étaient sur la structure et qu'ils allaient de haut en bas » Mylan
- « C'était beau à voir quand le monsieur faisait la roulade sur le ballon » Norah
- « C'était amusant quand il s'est fait mal au doigt » Chloé
- « J'aimais bien quand la voiture était accrochée à la structure et qu'il y avait plein de confettis » Emma
- « J'aimais bien quand, avec la roue, il poussait la voiture » Jules



2) La récré en activités

Depuis la rentrée, la cour de récré est divisée en plusieurs ateliers où chacun peut choisir le jeu ou le sport qu'il veut pratiquer. Le grand concours des polydrons a débuté!

3) Améliorer son écriture

Notre classe participe à une activité où l'on cherche à améliorer et enrichir notre écriture en commençant par travailler sur des textes à l'oral. On nous a raconté une "histoire télégramme" où il y avait peu de mots et on devait l'améliorer en ajoutant des déterminants, des adjectifs et toutes les idées qu'on voulait pour que les camarades comprennent mieux l'histoire.



Voici un des textes des élèves de la classe.
On voulait le partager :

*Il était une fois, dans un château gris
avec quatre tours, un roi
qui vivait avec sa fille une princesse.
Elle avait une robe bleue
et blanche avec un parapluie bleu.
Le roi portait une tenue rouge
et blanche avec une couronne dorée.
Un jour, un dragon enleva la princesse.
Le roi appela trois chevaliers.
Le premier chevalier avait une lance.
Le deuxième, un arc.
Et le troisième, une épée.*

*Le premier chevalier se fit carboniser,
le deuxième se fit écrabouiller
et le troisième se fit manger tout cru.
Le facteur avait une idée.
Il était habillé de bleu
avec une casquette bleue.
Il envoya une lettre piégée au dragon.
Le dragon explosa, la princesse décida
de se marier avec le facteur.
Ils vécurent heureux
et eurent beaucoup d'enfants
et des réductions SNCF!*

ÉCOLE DU VILLAGE

Une rentrée en musique

Vendredi 2 septembre, à l'occasion de la nouvelle année scolaire, un trio de flûtistes composé de Philippe Weishaupt, Isabelle Naïditch et Hélène Reymond-Douillet s'est rendu à l'école du village.

Les musiciens ont joué des airs de musique irlandaise. Les enfants, ravis, ont participé à ce moment musical et ont chanté avec eux.



Pause active

Chaque jour, en début d'après-midi, les deux classes de l'école du village se retrouvent dans la cour de récréation ou en salle de motricité pendant que les élèves de petite et moyenne sections se reposent.

La nouveauté de cette rentrée est la mise en place d'une activité physique quotidienne. Cette demie-heure se rajoute aux heures d'éducation physique et sportive hebdomadaires.

Au programme, diverses activités sont proposées : jeux de rythmes, jeux collectifs avec ou sans ballon, jeux avec raquettes...

Dans le cadre de cette « pause active », le lundi est consacré à la pratique de danses codées : danses en ligne, en cercle, en tunnel ou en pont.

Petits et grands apprécient ces moments d'apprentissage, de rencontre et de partage !



À PROPOS DES ASSOCIATIONS

Malgré les fortes chaleurs de l'été, nos associations ont pu tenir leur programme de l'année.

La place d'Onclaire de plus en plus prisée pour accueillir nos animations a permis de réunir couxois, couxaises et nos voisins limitrophes.

Je remercie les membres des associations et toutes les personnes qui ont contribuées à la bonne marche des animations proposées.

Les émergences proposées par Mr WEISHAUPHT en date du 23 et 24 Juin a permis de regrouper plusieurs associations. (MPSIO-Ardetextiles-Rencontre Générations et Art et Mémoires).

L'année 2023 sera aussi une année riche en animations par un programme très diversifié que je vous annonce dans cet édit.

Le programme des associations :

ARTS ET MEMOIRES : Le 19/02 loto St Valentin -Foire de Printemps Le 13 et 14 Mai -Vide grenier le 1er et 2 Juillet-La randonnée de Coux et pétanque Le 09 et 10 Septembre. Vous pourrez profiter des la visite du Moulin de la Pataudée pendant la période estivale, les journées européennes et patrimoniales.

RENCONTRES GENERATIONS : Le 5 Février boudin caillette -Le 15 Avril Concours de pétanque en doublette-Le 15 Juillet Fête Nationale -le 16 Novembre Soirée Beaujolais – Le 09 Décembre Soirée Variétés-Le Dimanche 17 Décembre Dégustation Huitres. Tous les jeudis rencontre jeux de cartes de société et pétanque de 14h à 18h.

Les 400 Coux : Week end jeux du 31/03 au 02/04 – tous les vendredis animations jeux de bois.

Un Jour Un Lieu : Carnaval avec les écoles de Coux-En Mai Au Village Apéro Conte. Soirée Dégustation en Mai- En Juin Théâtre – Soirée Musicale et Jardins Ouverts en Juin- Balade contée en Août.

Les Amis de Coux : La Maoche le 18 Mars -Week end de l'ascension réception des charentais.

Couci-Couxa : Carnaval avec tombola. Vente de Chocolat -Vente de plants de légumes en Mai -Fête de fin d'année.

MPSIO : Emergences les 24 et 25 Juin -Les Automnales les 10-11-12 Novembre.

Cyclos Couxois : Le Grand Prix de Privas – Le chrono du Benas.

Le Marché de l'Ouvèze : Le premier Week end de Juin jusqu'en Septembre.

Je souhaite que toutes ses actions puissent nous rassembler au sein de notre commune et de passer des moments conviviaux et chaleureux.

Jacques THÉRY,
adjoint à la Vie Associative

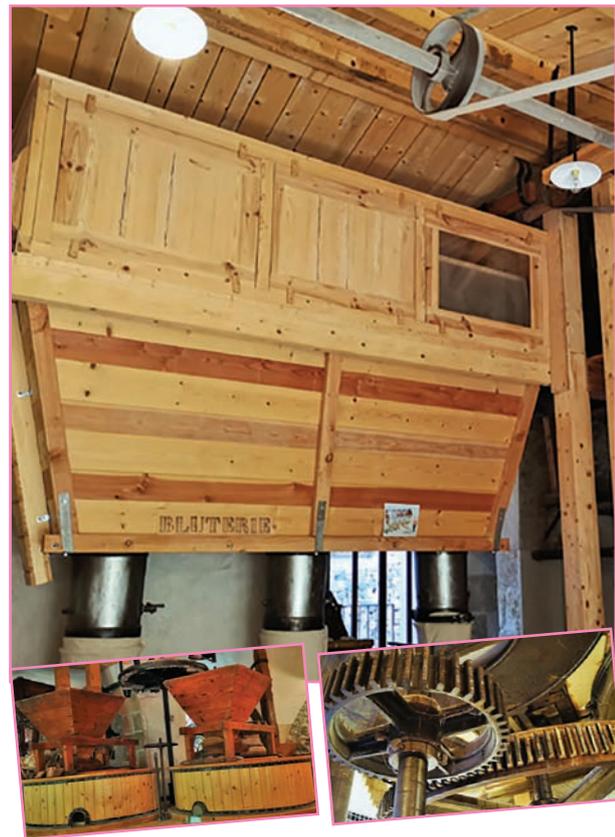
ARTS & MÉMOIRES

Toujours fidèle Arts et Mémoire vient partager avec vous couxois un peu de la vie de l'association. Les différentes animations de cette année ont connu le succès habituel. La foire de printemps a drainé beaucoup de monde, le vide grenier a souffert de la chaleur, ainsi que nous tous, cet été a éprouvé les organismes et les bonnes volontés, les journées du patrimoine ont vu défiler des fidèles du moulin, nous les voyons toujours avec grand plaisir, mais aussi beaucoup de nouveaux visiteurs c'est une grande satisfaction.

Cette année nos meuniers ont pu voir l'ouverture au public du Moulin de la Pataudée, tout ce labeur enfin récompensé juste reconnaissance pour cette fidélité et cette abnégation afin de faire revivre ce patrimoine communal.

L'été le moulin recevra les visiteurs 2 jours par semaine, le reste de l'année sur rendez-vous, minimum groupe de 10 personnes . Enfin le but est atteint mais hélas le manque d'eau est pour nous tous une grande frustration, nous espérons trouver une solution rapidement.

Arts et Mémoires continuera a faire son possible afin que la vie dans notre beau village soit plus douce car nous avons tous besoin de sentir autour de nous chaleur et amitié.



14



LIONS OF OUR TIME

PEUGEOT PRIVAS

VÉHICULES NEUFS, DE DÉMONSTRATION & D'OCCASION
ATELIERS MÉCANIQUE & CARROSSERIE TOUTES MARQUES
CONSEILS - EXPERTISE - PROXIMITÉ
Z1 du Lac - Boulevard du Vivarais
Tel: 04 75 20 27 77
Service dépannage 24h/24 et 7j/7 : 06 08 90 91 35
Pensez à covoiturer #SeDéplacerMoinsPolluer

Restaurant La Dîme

Place de L'Eglise - 07000 COUX

06.10.12.94.91.ou 09.81.08.45.56

Formule déjeuner à partir de 1350 €
Terrasse ombragée

Ouvert midi et soir
du mercredi au dimanche midi inclus

ARDE TEXTILES

Mardi 20 septembre 2022, l'association ARDE TEXTILES a organisé une rencontre avec les clubs de départements environnants. Nous appelons ces rencontres "Journées de l'Amitié" car ce sont des moments de partage et de rencontre, cette journée était consacrée à la réalisation d'un "chat porte serviette" qui a été confectionné dans cette journée. Une cinquantaine de personnes ont répondu à notre invitation, dont un monsieur tout aussi passionné que ces dames (il m'a confié avoir quitté son bleu de travail et sa truelle pour nous rejoindre) et oui !!

Nous avons accueilli toutes ces personnes avec le petit café, petits gâteaux du matin puis l'apéritif, servis à la table de chacune, nous avons demandé que chacune apporte son repas (Covid oblige).

Les tissus ROSA d'Alba-la-Romaine étaient présents ce qui nous a permis de renouveler nos fournitures.

Via les agréables retours que nous avons eu, c'était une belle récompense pour nous, toutefois nous aurions été ravies de recevoir les Couxois et Couxois pour leur faire découvrir notre association.

Christiane DELAUNAY
Présidente pour ARDE TEXTILES

CYCLO SPORTIF COUXOIS



Une nouvelle saison écoulée pour les Cyclos Sportifs Couxois, la douzième ! Une fois encore le club de vélo de COUX a participé à de nombreuses épreuves et pour la première fois une hors de nos frontières.

En effet cinq Couxois étaient engagés sur la célèbre et exigeante épreuve destinée aux amateurs au mois d'avril (la veille de la course des professionnels) : Liège Bastogne Liège en Belgique avec ses 260 kilomètres et 4000 mètres de dénivelé.

D'autre part le club a bien figuré sur le championnat Drôme Ardèche de leur fédération, la FSGT, en se classant 2° meilleurs club.

Une nouveauté cette année, l'organisation d'une course en ligne dans la zone du Lac de Privas le 15 mai et bien sûr la traditionnelle organisation du chrono du Bénas de fin août.

La 4° édition du Vélothon de Privas a eu lieu les 2 et 3 décembre. Marqué malheureusement par le mauvais temps mais grâce à la motivation toujours constante des Couxois pour cette organisation de fin d'année, cette manifestation reste cependant un bon moment de solidarité par le sport. Un immense merci aux bénévoles Couxois présents pendant ces 21 heures et bien sûr un grand bravo aux 54 participants qui ont bravé la pluie et le froid. Grâce à leur mobilisation nous avons pu récolter 897 euros de dons au profit de l'AFM Téléthon.

Merci à nos amis du TRI 07, toujours présents le samedi matin pour l'entraînement des jeunes et à l'équipe de La Ligue contre le Cancer qui a tenu à participer à nos côtés.

C'est au total 1 900 kilomètres qui ont été effectués. A noter que 4 cyclistes ont dépassé les 150 kilomètres dont Marie GUERAIN de Loriol qui a parcouru 153 km.

Rendez-vous l'année prochaine !

Vive le sport et mobilisons-nous pour vaincre la maladie.



Le Poivre d'Âne
AUBERGE
Place d'Onclaire - 07000 COUX
Tél. 04 75 64 17 81
Fermé le dimanche soir, le lundi et jeudi soir

SARL LÉVÊQUE Frères
Construction - Rénovation
Piscine - Travaux d'intérieur
07000 COUX
06 70 85 39 25 - 04 75 64 05 22
sarl.leveque-freres@wanadoo.fr



MPSIO

Bons jours chers amis Couxois

Un "regard" sur nos réalisations couxaises de 2022 ?

Le poète Yves Bonnefoy a écrit dans *Le monde de l'éducation* de septembre 1999 :

"La poésie est mémoire, mémoire de l'intensité perdue"

L'intensité des journées ÉMERGENCES est perdue, comme tout événement personnel ou collectif, dès qu'on tourne la page du jour.

Mais en même temps cette intensité peut "émerger à nouveau" grâce à l'archive.

L'archive n'est qu'une trace, mais elle peut être interface de la mémoire vivante du lecteur. D'objet elle redevient une part de soi. C'est la grâce de la poésie en acte que de relier la valeur du passé à celle du présent.



C'est dans ce sens que nous redonnons à lire l'article du *Dauphiné Libéré* (ci-joint) qui restitue bien mieux l'ambiance de ces jours festifs et ensoleillés, qu'un bref commentaire réducteur.

Bien mieux chacun peut, participant ou non, par L'ATTENTION faire sien ces moments de vécus collectifs. Merveilleuses mémoires !

De plus, permettez-nous de rappeler que ces journées ont été portées par la dynamique communale de mise en œuvre du projet Petites Cités de Caractères.

L'esprit fondateur de ce projet de développement est résumé par ces mots :

Placer les personnes & le patrimoine au cœur du projet de territoire (titre du guide édité par la fondation PCC en 2021, voir aussi les dossiers en ligne).

Dans ce sens j'invite les personnes qui étaient présentes à ces évènements de transmettre à Regard de Coux, leur témoignage qui fera revivre pour tous la mémoire et la poésie de ce présent-passé qui ne cesse d'émerger.

Merci, bien à vous,
Ph. WEISHAUP

Président de Mouvement Poétique pour une Société Idéale Oubliée (MPSIO)

RENCONTRES GÉNÉRATIONS

A la fin du mois de juin, en l'honneur de Martine Etienne, qui nous a quitté trop tôt, le Président et son équipe ont organisé un "challenge pétanque".

Sa famille, ses amis et tous ceux qui l'ont connue sont venus s'affronter amicalement toute la journée.

A midi, après les discours du Président, de Monsieur le Maire et d'Annie sa sœur, tous ont partagé un repas champêtre.

En fin de journée, Annie a remis la coupe, avec l'inscription de Martine, à la doublette gagnante. Nous sommes certains que Martine aurait apprécié cette journée, car elle aimait beaucoup jouer à la pétanque avec ses amis.

Lors de notre manifestation annuelle du 14 juillet, tôt le matin, plusieurs exposants se sont installés sur le stade du Grand Duc pour un marché aux puces pendant que des équipes se sont formées pour les parties de pétanque, tête à tête le matin et doublette l'après-midi. Pour le déjeuner, merguez, chipolatas et frites ont été servis. La buvette a été très appréciée en raison de la forte chaleur.

Depuis le jeudi 8 septembre, le club a repris ses activités dans la salle du Haut-Fabricou.

Le Président et son équipe sont très satisfaits des manifestations de cette fin d'année, à savoir :

- jeudi 17 novembre 2022 "Soirée beaujolais nouveau", halle du Site d'Onclaire,
- samedi 10 décembre 2022 "Soirée variétés", salle des fêtes du Fabricou,
- dimanche 18 décembre 2022 "Matinée huitres", halle du Site d'Onclaire.

Si vous désirez vous distraire et passer de bons moments dans une ambiance conviviale, n'hésitez pas à nous rejoindre à la salle du Haut-Fabricou tous les jeudis après-midi de 14 h à 18 h.

Fioul Domestique **DUMASOUT**

FIOL • FIOL HIVER • GNR • GO

Ets DUMAS Yves
90 chemin des Mines
07000 FLAVIAC

04 75 65 70 18

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

RAMPA
TRAVAUX PUBLICS

Des réseaux de qualité pour une eau préservée

Parc Industriel Rhône Vallée Nord
07250 LE POUZIN
Tél. 04 75 85 90 90 - www.rampa-tp.com

Une Histoire de Goût

Maison Saulignac

Epicierie fine

Produits du terroir

Rue Elie Reynier - PRIVAS
04 75 64 53 94



ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE COUX

L'action au quotidien de l'Equipe "Ensemble pour l'Avenir de Coux" est inscrite dans l'intérêt général. L'intérêt général se définit comme « ce qui est pour le bien public » et comme « la capacité des individus à transcender leurs intérêts personnels et leurs appartenances politique, idéologique,... ».

Pour notre action au quotidien, la formule intérêt général désigne les intérêts, les valeurs ou les objectifs partagés par une large majorité de notre collectivité et de fait, les actions que nous menons dans l'intérêt général intéressent et servent à la population.

Egalement, même si collectivement nous le perdons parfois de vue, des règles sont là pour éviter que ne règne la loi du plus fort et pour protéger les plus vulnérables.

Ces règles existent pour permettre de maintenir l'équilibre entre les droits individuels et les obligations de membres de la société.

Nous constatons régulièrement à quel point il est désormais difficile de faire respecter la moindre règle.

Par exemple, de plus en plus de personnes trouvent insupportable de respecter ici un règlement de stationnement, là les règles d'urbanisme en vigueur, les lieux de collecte des déchets, une limitation de vitesse ou la plus élémentaire courtoisie dans les rapports de bon voisinage.

Vivre ensemble nécessite toujours un effort.

Cette notion d'effort a tendance à s'étioler au profit de la facilité, de l'individualisme, des droits systématiques et de l'idéologie.

Soyez-en assuré, l'action au quotidien de l'Equipe "Ensemble pour l'Avenir de Coux" est inscrite dans l'intérêt général, loin de tout esprit partisan.

En cette fin d'année, nous formulons le vœu de bien vivre ensemble et continuons de travailler au quotidien pour mieux vivre ensemble.

Les élus "Ensemble pour l'avenir de Coux" :

Jean-Pierre Jeanne, Samuel Cros, Christine Gigon, Stéphane Volle, Christelle Rose-Lévêque, Jacques Théry, Marc Lecomte, Marie-José Lévêque, France Vallier, Michel Aubert, Vincent Fléchon, Céline Gagnard, Jérôme Allier, Brigitte Chivelas, Cassandra Nury

COUX EN COMMUN

Notre responsabilité collective face aux exigences de l'actualité n'échappe pas à une commune, si modeste soit-elle. La crise énergétique, le déficit climatique, les menaces sur la biodiversité sont des enjeux dont chacun peut et doit se saisir à son niveau.

Le territoire de notre commune est aux trois quarts naturel et devra le rester, le SCOT (schéma de cohérence territoriale) que la commune a voté en sera le garant. Comment prendre soin de ces espaces agricoles, boisés, ou sauvages, de ces ruisseaux et rivières ? On pourrait travailler sur l'agriculture, avec l'aide de la CAPCA (communauté d'agglomération) et de la Chambre d'agriculture, afin de conforter les exploitations existantes et de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs. Nous l'avons proposé, sans succès. Quelques terrasses d'une grande valeur patrimoniale sont les témoins d'un passé menacé par l'oubli : faut-il aider leurs propriétaires à les préserver ? Des espaces boisés fragiles méritent une attention particulière notamment face aux risques d'incendies ; le débroussaillage est obligatoire autour de chaque maison : une information et éventuellement des arbitrages, avec l'appui de la commune, pourraient prévenir une catastrophe. Des chemins piétonniers sillonnent la commune en tous sens : certains, remarquables comme la route des Dragonnades, par exemple, voient leurs murets s'écrouler, d'autres ont besoin de réparations (chemin reliant La Charrière à Chou menacé de ravinement), d'autres d'être améliorés pour permettre la promenade (chemin de la Dindonne...). Les randonneurs nombreux sur la commune connaissent tous ces endroits merveilleux dans une nature où la faune sauvage s'ébroue en liberté, et où la biodiversité est à préserver de certaines pratiques irresponsables.

Autre enjeu d'importance : la maîtrise de l'énergie. Une meilleure isolation des bâtiments communaux, une autre gestion de l'éclairage public par l'extinction nocturne concertée et l'utilisation de LED ou de luminaires solaires ponctuels, permettraient des économies. L'installation de récupérateurs d'eau ou de composteurs collectifs, voire l'installation de production d'énergie renouvelable sont également possibles et souhaitables. En outre, le plan Climat intercommunal adopté à l'unanimité par la CAPCA propose des mesures dont la commune devrait se saisir : information des habitants sur l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) qui permet aux particuliers de bénéficier d'aides ciblées, promotion des déplacements « doux » en sécurité, etc. La production d'électricité solaire domestique pourrait aussi être promue, dans le respect de la qualité paysagère... et tellement d'autres choses pourraient être faites !

Si la commune n'est pas directement responsable de tout, la loi lui concède une « compétence globale » qui lui permet d'agir sur ces différents sujets, soit directement, soit par des incitations, soit par l'information ou l'animation de ses concitoyens. Et de nombreux organismes sont là pour lui apporter soutien technique et financier ! Alors qu'est-ce qu'on attend ?

Bonnes fêtes et bonne année 2023 à tous !

Les conseillers Coux en commun : Sonia Cloez, Jacques Lefebvre, Guy Hernandez, Sylvain Deditier

**Les groupes politiques, qu'ils soient minoritaires ou majoritaires, ont le droit de s'exprimer.
À chaque édition du magazine municipal « Regard de Coux », un espace leur est réservé.**



DÉCHETS

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) dont fait partie la commune de Coux est la collectivité compétente au niveau de la collecte des déchets ménagers et déchets assimilés.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération s'est engagée dans une démarche ambitieuse de réduction des ordures ménagères résiduelles, car l'économie circulaire, la transition énergétique et écologique sont au cœur des projets communautaires.

Le développement du tri des déchets est un maillon essentiel pour parvenir à l'avènement d'une véritable économie circulaire. Il permet le recyclage d'un maximum de matières en évitant de puiser dans les ressources naturelles. Par exemple, un lave-linge pourra être fabriqué grâce au tri de 350 boîtes de conserve.

Depuis octobre 2021, le geste de tri se simplifie et s'intensifie sur le territoire de la CAPCA. Dorénavant, tous les emballages en plastique et en métal, même les plus petits, se trient. Vous trouverez ci-contre un mémo tri précisant les consignes en usage dans la commune.

Les bacs à ordures ménagères

Ils sont installés en général près de chez vous, ils recueillent, dans des sacs fermés, tous les déchets SAUF : les déchets recyclables et compostables, les déchets à apporter en déchetterie et les déchets dangereux, médicaments, déchets toxiques, batteries et huiles de vidange, les déchets d'équipements électriques et électroniques, etc. pour lesquels des systèmes de collecte spécifiques existent.

Les points d'apport volontaire

Déposez dans les points d'apport volontaire répartis sur l'ensemble du territoire, les déchets recyclables dans les conteneurs prévus à cet effet.

Les déchetteries

Elles complètent la chaîne de gestion et de valorisation des déchets ménagers, en collectant des matériaux spécifiques par leur volume et/ou leur toxicité.

Pourquoi trier ?

Le tri n'est pas qu'un petit geste : son impact est bien plus vaste qu'il n'y paraît. C'est la somme de petits gestes quotidiens de chacun qui produit de grands effets pour protéger les ressources naturelles, limiter les émissions de gaz à effet de serre, économiser de l'énergie, et soutenir l'économie et l'emploi localement.

Pour plus de renseignements sur les déchets et les déchetteries : <https://www.privas-centre-ardeche.fr/Dechets-menagers>

3 couleurs à mémoriser pour mieux trier :

Emballages en vrac de type briques alimentaires, boîtes de conserves, barquettes aluminium, bombes aérosol vides, bouteilles en plastique, les bouchons et couvercles en métal...

Journaux, magazines, prospectus, papiers de bureau

VERRE : les bouteilles en verre (vin, huile...), flacons (parfums vides...), les pots / bocaux (confiture, moutarde, condiments, pâte à tartiner, conserves en verre...), les petits pots (yaourts, pour bébé...).

Attention : les vitres brisées, les verres de table, la porcelaine ou le pyrex cassés se jettent en déchetterie.



DES GESTES POUR L'ÉNERGIE

L'économie d'énergie est au cœur de nos préoccupations.

Nous pouvons adopter des gestes simples qui permettent d'améliorer notre quotidien et nous inscrire dans une démarche globale.



Vous y avez droit, saisissez cette opportunité : le chèque énergie, une aide de l'État pour payer vos factures.

En Auvergne Rhône-Alpes, sur les 620 000 bénéficiaires du chèque énergie, 120 000 n'encaissent pas l'aide de l'État. Ensemble, mobilisons-nous pour l'utilisation du chèque énergie.

Pour être éligible, il faut :

- vivre dans un logement imposable à la taxe d'habitation (même si vous êtes exonéré) ;
- avoir déclaré ses revenus auprès de l'administration fiscale ;
- ne pas dépasser les seuils de revenus suivants (par exemple) :
 - 10 800 € de revenus annuels pour une personne seule, 14 040 € pour un parent isolé,
 - avec un enfant de moins de 14 ans,
 - 16 200 € pour un couple sans enfant, 19 440 € pour un couple avec un enfant,
 - de moins de 14 ans, 21 600 € pour un couple avec un enfant de plus de 14 ans, etc.

À combien s'élève l'aide de l'État ?

Face à la hausse des prix de l'énergie, le Gouvernement met en place un chèque énergie exceptionnel adressé aux bénéficiaires à partir de cette fin décembre 2022. Son montant est de 100 € ou 200 € (en fonction du revenu fiscal). Un chèque exceptionnel pour les ménages se chauffant au fioul ou au bois (montant de 50 € à 200 €) est également disponible (conditions spécifiques et demande sur <https://www.chequeenergie.gouv.fr/>).

Comment savoir si je peux obtenir l'aide de l'État ?

- le numéro vert (gratuit) : 0 805 204 805
- par courriel depuis la plateforme : <https://www.chequeenergie.gouv.fr>
- l'assistante sociale de votre secteur ;
- la maison France services la plus proche : https://anct-carto.github.io/france_services?lat=45.803914&lng=2.774048&z=8

EN SAVOIR + <https://www.chequeenergie.gouv.fr> 0 805 204 805

ALISSAS DEPANN'S

Jean-Paul BUHR

- PLOMBERIE
- ZINGUERIE
- CHAUFFAGE



☎ 06 10 87 21 53 • 04 75 65 07 54
Mèl : jean-paul.buhr@orange.fr

FERRONNERIE DAUTHEVILLE

Pierre-Henri Dautheville

15 Chemin de Chou
07000 Coux

04 75 65 89 92

contact@ferronneriedautheville.fr

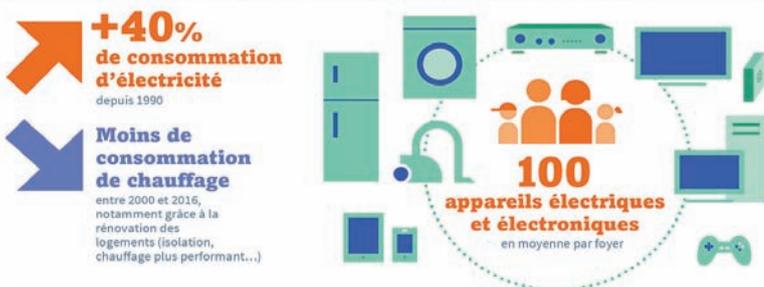


EAU ET ÉNERGIE : QUELLES CONSOMMATIONS

LE LOGEMENT, 1^{ER} POSTE DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE



DE PLUS EN PLUS D'ÉLECTRICITÉ CONSOMMÉE



L'EAU POTABLE : ATTENTION AUX FUITES !



COMMENT ÉCONOMISER L'EAU ET L'ÉNERGIE ?

DES GESTES SIMPLES POUR ÉCONOMISER

Choisir des lampes à LED

Éteindre les veilles dès que possible

-10% d'électricité consommée

Baisser le chauffage de 1°C

-7% d'énergie consommée

Dégivrer son réfrigérateur

Couvrir les casseroles pendant la cuisson

4x moins de gaz consommés

Privilégier le programme « Éco » du lave-vaisselle

-45% d'électricité consommée

Laisser sécher le linge à l'air libre

3x moins d'électricité qu'à 90°C

Une box allumée 24h/24 = la consommation d'un réfrigérateur

BIEN ENTREtenir SES APPAREILS, ÇA COMPTE AUSSI !

Garder son lave-vaisselle 14 ans au lieu de 11 ans, c'est :

- 105 € économisés
- 150 € économisés pour un lave-vaisselle A+ et A++
- 250 € économisés pour un lave-vaisselle A+++

DES PETITS INVESTISSEMENTS ASTUCIEUX

POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

- Un thermomètre pour régler votre réfrigérateur, vos radiateurs. **< 10 €**
- Une multiprise à interrupteur pour éteindre simultanément tous vos équipements en veille. **5 à 15 €**
- Une prise programmable mécanique pour automatiser la mise en marche/l'arrêt de vos appareils électriques. **< 10 €**
- Un wattmètre relié à une prise, pour vérifier la consommation de vos appareils électriques. **20 € environ**

POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'EAU

- Un mousseur (ou aérateur) réduit de 30 à 50% le débit du robinet. **< 10 €**
- Un sablier ou un minuteur pour ne pas dépasser 5 mn sous la douche. **< 10 €**
- Une douchette économe : à la clé, jusqu'à 75 % d'économie d'eau. **25 à 45 €**

Une astuce pour repérer les fuites

- Relevez les chiffres inscrits sur votre compteur d'eau juste avant d'aller vous coucher.
- À votre réveil, si ces chiffres ne sont pas identiques et que personne n'a utilisé d'eau dans la nuit, cherchez la fuite !

Source ADEME



PRÉVENTION ROUTIÈRE

La finale départementale 2022 « piste vélo » de la Prévention Routière le mercredi 22 juin sur le parking de la MJC Couleurs des liens, à Privas.



Elle se déroulait sous la houlette de la directrice Christiane Reynaud avec les bénévoles du comité départemental et l'appui des gendarmes du groupement de l'Ardèche, des policiers de la direction départementale de la sécurité publique et des policiers municipaux.

La piste d'éducation routière réunissait une centaine d'enfants finalistes sélectionnés en amont lors des épreuves menées dans environ 100 classes primaires d'Ardèche et auprès d'environ 2 400 élèves, ont pris part à plusieurs épreuves pratiques et théoriques liées au Code de la route et à l'agilité à bicyclette.

A l'arrivée un élève couchois a été sélectionné pour participer à cette finale.

Félicitations à Anakin de l'école du Village.

ACCUEIL DU PUBLIC NOUVEAUX HORAIRES

Jours	Horaires d'ouverture
Lundi	08h30 à 12h00
Mercredi	08h30 à 12h00
Vendredi	08h30 à 15h00

**Permanences de
Jean-Pierre JEANNE, Maire,
SUR RENDEZ-VOUS :**

Mardi : - 16h00 à 17h00
- 17h00 à 18h00

Jeudi : - 16h00 à 17h00
- 17h00 à 18h00

MAIRIE DE COUX :

Tél. 04 75 64 22 04

E-mail : mairie@coux-ardeche.fr
www.coux.fr

NUCLÉAIRE

La commune de Coux est incluse dans le périmètre du PPI de la Centrale Nucléaire de Cruas-Meysse dont le rayon du périmètre a été étendu de 10 à 20 km par arrêté inter-préfectoral en date du 9 juillet 2019.

Vous bénéficiez désormais d'un dispositif de prévention spécifique.

Une campagne d'information et de mise à disposition de comprimés d'iode a été organisée en 2020 par les pouvoirs publics et EDF.

Elle a pour objectif de doter l'ensemble des riverains de la centrale nucléaire de CRUAS-MEYSSE des comprimés d'iode nécessaires à leur protection en cas d'alerte nucléaire.

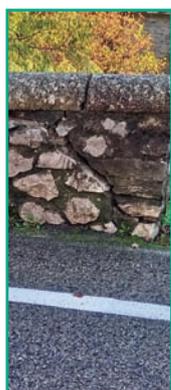
Elle vise également à leur enseigner les bons réflexes.

Les comprimés d'iode ne protègent que de l'iode radioactif.

Si vous n'avez pas retiré les comprimés d'iode ou si vous venez d'arriver sur notre commune

Il est possible de les retirer en pharmacie sur présentation d'un justificatif de domicile.

INCIVILITÉ



Nous déplorons les incivilités que nous constatons sur notre commune :

- Vol du bonhomme face à la mairie.
- Dégâts de toiture des services techniques,
- Murets endommagés sans laisser d'adresse,
- Tentative d'intrusion dans la mairie.
- Dépôts réguliers d'objets qui n'ont rien à faire autour et à l'intérieur des containers d'ordures ménagères et tris sélectifs.
- Dépôts de pneus place d'Onclaire.



Tous ces désagréments ont un coût pour la collectivité.



imprimerie Cévenole
Toutes vos solutions de communication

Place d'Onclaire - 07000 COUX
Tél. 04 75 64 18 60
contact@imprimerie-cevenole.com
www.imprimerie-cevenole.com

PROXIMARK
Des marques de confiance

proximark.07@groupe-helios.com

Chemin Chamaras - 07000 PRIVAS - tél. 04 75 65 99 78 fax. 04 75 65 99 79

www.groupe-helios.fr GROUPE HELIOS